



Municipalité de Sainte-Christine-D'Auvergne
Province de Québec
MRC de Portneuf

AVIS PUBLIC

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES 2025 DU CONSEIL MUNICIPAL

Aux contribuables de la Municipalité de Sainte-Christine d'Auvergne,

Conformément à l'article 148 du Code municipal du Québec, le conseil de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne a adopté, lors de sa séance tenue le 9 décembre 2024, une résolution par laquelle est établi le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2025.

QUE les séances ordinaires du conseil pour l'année 2025 se tiendront à la salle des délibérations sise au 80, rue Principale, à Sainte-Christine-d'Auvergne les lundis suivants à **19 h 30** :

20 janvier	10 février	10 mars
14 avril	12 mai	16 juin
14 juillet	11 août	15 septembre
2 octobre	10 novembre	8 décembre

QUE le conseil invite cordialement ses citoyennes et citoyens à assister aux assemblées publiques qui se tiendront en cours d'année.

DONNÉ À SAINTE-CHRISTINE-D'AUVERGNE, ce 20 décembre 2024.

Stéphane Genois
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, certifié sous mon serment d'office, avoir publié le 20 décembre 2024 et affiché le présent avis public aux endroits ordinaires le 20 décembre 2024.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat de publication.

Stéphane Genois
Directeur général et greffier-trésorier